Conseil de quartier Arsenal

Réunion du mardi 17 décembre 2019
Compte rendu

Présent(e)s : Mme Laetitia Brancovan, M. Enrique Castro Munoz, M. Michel Cribier, Mme Danielle Dugué, M. Pierre Dugué, Mme Maria Gouveia, Mme Marta Hoskins, M. Christian Houis, Mme Michèle Humbert, Mme Marie-Claude Lhommet, Mme Chantal Links, M. Pascal Loeb, M. Philippe Loiret, M. Pierre Lucot, Mme Emmanuelle Metzle, M. Jean-Claude Nohen, Mme Nadine Pouillon, Mme Alice Quiles, Mme Catherine Richard, Mme Marie-Antoinette Vitse, M. Renaud Pillon, Mme Negar Diba, M. Kamran Diba et Mme Nathalie Bréban.
Excusé(e)s : Mme Nicole Lacaze et Mme Julie Legg.

Intervention de M. Boris Jamet-Fournier et réponses aux questions

M. Boris Jamet-Fournier, élu référent du Conseil de quartier, rappelle aux membres présents qu'il est Adjoint au Maire du 4e en charge de l'innovation, de la participation citoyenne, de l'urbanisme et de la modernisation de l'administration. Il précise que c'est la dernière fois qu'il intervient en réunion de Conseil de quartier, car les élus, en raison de la période de réserve électorale, ne participent plus à partir de 2020 aux réunions des Conseils de quartier.

Rue de Sully

M. Boris Jamet-Fournier confirme que l'enlèvement du stockage de la rue de Sully est définitif et que la Mairie du 4e veillera à préserver cet espace afin qu'il n'accueille plus ce type d'emprise à l'avenir.

M. Philippe Roufiat signale qu'il reste encore des pierres et des barrières et que certaines barrières sont tombées au sol.

Halle Neuve Saint-Pierre

M. Boris Jamet-Fournier indique que la Mairie du 4e et les services de la Ville sont particulièrement vigilants au niveau sonore émis sur cet espace sportif enclavé dans un espace urbain dense. La Mairie interdit systématiquement la musique sur ce terrain après 20h et des agents sont sur site en permanence pour veiller au respect de cette règle. Une grande vigilance sera observée pour que les demandes de stages pendant les vacances scolaires ne soient accordées qu'à la condition du respect de cette consigne.

Hôtel Dieu

Suite aux interrogations de certains membres sur le devenir de la partie de l'Hôtel Dieu destinée aux plus démunis, M. Boris Jamet-Fournier explique que le centre d'hébergement pour femmes sortantes de maternité a déménagé en décembre 2018 dans le 10e arrondissement, au sein d'un bâtiment de l'Hôpital Fernand Widal.

Depuis avril dernier, la Ville de Paris gère au sein de l'Hôtel-Dieu un centre de protection maternelle pour le suivi de grossesse des femmes enceintes sans solution d'hébergement. Ce centre n'est pour l'heure pas remis en cause par le projet de restructuration de l'établissement mais si tel était le cas, une solution de déménagement sera recherchée par la Ville afin de maintenir l'activité de cette structure.

M. Boris Jamet-Fournier ajoute que la Maire de Paris mène depuis 1 an une politique forte sur les femmes qui sont à la rue et précise que 1600 femmes sont hébergées dans des centres. Il souligne l'enseignement tiré de la Nuit de la solidarité mise en place par la Ville de Paris.

Commission circulation

Mme Laetitia Brancovan rappelle que 7 ou 8 personnes souhaitaient intégrer la Commission circulation, groupe de travail destiné à trouver des solutions pour améliorer la circulation dans le quartier, notamment celle de la rue Beautreillis et de la rue Saint-Paul. Trois membres du conseil de quartier se sont finalement retrouvés pour travailler sur ces questions.

Afin de mettre fin à l'augmentation excessive de la circulation Vosges, Birague, Beautreillis, Petit Musc, faisant suite au nouvel aménagement de la place de la Bastille, Mme Laetitia Brancovan présente les six propositions de la Commission :

1) Inverser le sens de la circulation de la rue de Birague, ce qui entraînerait la suppression du feu tricolore à l'intersection de la rue de Birague et de la rue Saint Antoine.

2) Inverser le sens de la circulation de la rue du Petit Musc entre le Quai des Célestins et les rues des Lions Saint-Paul et Jules Cousin, ce qui entraînerait la suppression du feu tricolore à l'intersection du Quai des Célestins et de la Rue du Petit Musc et mettrait fin au trafic de contournement de la Bastille en bloquant l'accès au quai des Célestins.
3) Inverser le sens de la circulation de la rue du Petit Musc entre le Quai des Célestins et la rue Charles V, ce qui entraînerait la suppression du feu tricolore à l'intersection du Quai des Célestins et de la rue du Petit Musc.
4) Inverser le sens de la circulation de la rue du Petit Musc sur toute sa longueur entre le Quai des Célestins et la rue Saint Antoine, ce qui entraînerait la création d'un feu tricolore à l'intersection de la rue du Petit Musc et de la rue Saint Antoine, la suppression du feu tricolore à l'intersection du Quai des Célestins et de la rue du Petit Musc et la modification du système de détection d'ouverture du portail par la gestionnaire du parking au N°7 de la Rue du Petit Musc. Cette solution peut cependant générer un trafic important dans la rue du Petit Musc (délestage de la rue Saint-Paul) ainsi que rue Beautreillis.
5) Inverser le sens de la circulation de la rue de Birague (idem proposition 1) et inverser le sens de la circulation de la rue Charles V, ce qui entraînerait la suppression du feu tricolore à l'intersection de la rue de Birague et de la rue Saint-Antoine.
6) Inverser le sens de la circulation de la rue de Birague (idem proposition 1) et inverser le sens de la circulation de la rue Neuve Saint Pierre, ce qui entraînerait la suppression du feu tricolore à l'intersection de la rue de Birague et de la rue Saint Antoine.

Mme Laetitia Brancovan annonce qu'après réflexion la meilleure idée est l'inversion de la portion de rue de Birague entre la rue Saint-Antoine et la place des Vosges.

Un membre trouve que l'accumulation des interventions risque de rendre plus difficile la circulation sur les trottoirs de la rue Beautreillis.

Une autre personne pense que la seule inversion du sens de la rue de Birague n'apportera pas de résultat sur la situation actuelle de la rue Beautreillis.

M. Michel Cribier partage l'avis qu'il est aujourd'hui urgent d'agir faute de quoi bien peu des habitants des rues impactées par les embouteillages se féliciteront des aménagements de la nouvelle place de la Bastille et en tirerons des conséquences électorales.

M. Kamran Diba, architecte urbaniste accompagné d'une autre architecte urbaniste, présente quelques propositions. Ils évoquent le trafic qui ne concerne pas uniquement la place des Vosges mais également le trafic automobile qui descend la rue de Turenne, passe par la rue Beautreillis pour descendre vers l'est (Bercy). Ils trouvent que la rue Beautreillis est devenue une petite autoroute. Ils proposent comme première solution simple et rapide de barricader la rue Beautreillis depuis la rue Neuve saint-Pierre comme c'était le cas pendant les travaux. Ils précisent que si la rue est fermée, il est possible de changer le sens de circulation de la rue des Lions Saint-Paul. Ils proposent également de piétonniser la rue de Birague.

Mme Laetitia Brancovan explique qu'il faut penser en synergie et prendre en considération toutes les rues environnantes à la rue Beautreillis.

M. Pierre Lucot rappelle qu'une Commission circulation a été créée parce qu'il y avait de nombreuses idées sur l'amélioration de la circulation autour de la rue Beautreillis et qu'il y avait la volonté d'avoir une voix commune. Il précise que cette Commission circulation a pour fonction, après consensus en son sein, de faire remonter des propositions à la Mairie du 4e. Il rappelle que bien que ces aménagements ne relèvent pas de la seule volonté de la Mairie, celle-ci se doit de prendre en compte l'impact de l'aménagement de la place de la Bastille. Il pense que les propositions doivent être affinées et hierarchisées et qu'il serait utile que les nouvelles personnes présentes à la réunion du Conseil intéressés par le sujet intègrent la Commission circulation afin que celle-ci puisse présenter son meilleure choix lors du prochain conseil. Il rappelle l'idée partagée quant à l'obligation de répondre à la demande initiale du projet du Budget Participatif qui était de pacifier la zone Beautreillis Neuve Saint-Pierre.

M. Philippe Roufiat rappelle que quatre écoles sont desservies dans ce secteur et que la mise en place de sens interdits risque d'être refusée. et que la restriction de la circulation risque d'être refusée.

M. Enrique Castro Munoz rappelle que le Maire du 4e a expliqué lors de la réunion publique avec les Commissaires de Police du Commissariat du Centre qu'il ne pouvait pas demander de changer les aménagements mis en place à chaque avis de propriétaire. Il rappelle que pour la Mairie, cet

aménagement a été étudié, et qu'il est nécessaire de laisser le temps aux usagers de s'habituer à ces changements pour que la normalité s'installe.

M. Pierre Dugué signale qu'il n'y avait pas les travaux de la place de la Bastille lorsque le projet de la rue Beautreillis a été décidé. Il évoque la circulation de scooters sur les trottoirs de la rue Beautreillis, la vitesse importante des véhicules ainsi que le risque d'accident pour les enfants.

M. Boris Jamet-Fournier indique que les membres du Conseil de quartier et la Mairie du 4e sont unanimes sur le fait qu'il y a des conséquences inacceptables à la mise en œuvre du plateau piétonnier rue Beautreillis. Il rappelle que le projet émane d'un processus de participation citoyenne qui ne peut pas être annulé. Il précise que la Mairie du 4e n'est pas seul décideur sur les questions de circulation, mais a un rôle à mener auprès de la Préfecture de Police.

Pour améliorer l'aménagement, il annonce que des mobiliers végétalisés vont être positionnés le long de la rue Beautreillis à partir du 7 janvier. Ils prendront la forme de tonneaux contenant des végétaux en partie comestibles, dans le cadre d'un projet porté par les commerçants et des habitants de la rue nommée « La rue qui se mange ». Un panneau signalant ce mobilier sera également installé à l'entrée de la rue afin de prévenir les véhicules de la nécessité de ralentir. M. Boris Jamet-Fournier ajoute que pour le moment, la Mairie du 4e souhaite privilégier cette solution et lui donner des chances de permettre un ralentissement de la vitesse de la circulation.

L'architecte urbaniste présent pointe le nombre important de voitures qui circulent par rapport à la capacité de la rue. Elle pense que le problème ne sera pas réglé par l'installation de mobiliers végétalisés et que cette installation entrainera de la pollution et des embouteillages.

M. Boris Jamet-Fournier annonce que la Mairie du 4e pourra faire une évaluation fin janvier/début février sur l'impact de cet aménagement. Il précise que ce mobilier végétalisé n'est pas une solution temporaire.

Mme Alice Quilès précise que plusieurs riverains ne sont pas d'accord pour l'installation de ces tonneaux dont la hauteur peut être un risque pour les enfants.

Commission végétalisation

Mme Marta Hoskins remercie le Conseil de quartier pour l'achat de bulbes, qui va permettre de fleurir différents pieds d'arbres du bvd Morland. Elle informe en avoir planté une cinquantaine.

Mme Emmanuelle Metzlé explique qu'un collectif s'est créé sur la biodiversité. M. Fahd Zhar, Conseiller technique du Maire du 4e en charge de l'espace public, leur a présenté deux types d'entourages de pieds d'arbres : pour le premier, l'avis a été négatif, pour le second, des réserves ont été exprimées. M. Fahd Zhar s'est engagé à transmettre les remarques du collectif aux services responsables afin d'envisager les possibilités d'évolution de ces aménagements.

M. Pierre Lucot propose à Mme Emmanuelle Metzlé de présenter ces propositions à l'occasion d'un prochain conseil afin que celui-ci en soit informé.

Communication

M. Pierre Lucot rappelle que lors du Conseil de quartier de novembre il avait été évoqué l'idée d'une campagne de sensibilisation et d'information à mener auprès des habitants du quartier. Il explique par exemple que si on consommait moins de produit emballés ou livrés à domicile, on aurait moins de déchets et moins besoin de trier. Il pense que le Conseil de quartier peut être force de proposition sur des questions de civisme, de consommation et de savoir vivre. Il incite les membres du Conseil de quartier à faire des propositions de campagne de communication en ce sens ou de proposer tout autre sujet pouvant faire l'objet d'une campagne d'information.

.

Rôle et géographie des Conseils de quartier

M. Michel Cribier rappelle que l'idée avait été évoquée d'interpeller les candidats aux élections municipales sur le rôle des Conseils de quartier. M. Pierre Lucot rappelle qu'il serait en effet intéressant que chaque candidat se prononce sur le statut et la place des Conseils de quartier qu'il souhaiterait défendre dans la démocratie locale. M. Pierre Lucot se propose d'interroger les autres présidents des Conseils de quartier sur le rôle des conseils et la géographie des conseils de quartier afin de voir si une position commune pourrait être défendue à l'occasion des élections. Il rappelle que le Conseil de quartier de l'Arsenal estime avec une large majorité que la démocratie locale se fait à une certaine échelle et que l'élargissement des périmètres des Conseils de quartier est une perte pour la démocratie locale.

Divers

Mme Nadine Pouillon demande pourquoi l'ancien kiosque du bvd Henri IV n'est pas enlevé étant donné qu'il y a à présent un nouveau kiosque devant le métro Sully Morland.

Certains membres du Conseil de quartier s'interrogent sur ce choix d'implantation jugé inadapté compte tenu de l'aménagement du square et de la piste cyclable, d'autres rappellent qu'ils avaient demandé le déplacement de l'arrêt de bus du bd Henri IV, deux bus qui se succèdent occupant le passage piéton.

M. Michel Cribier signale que les habitants attendent toujours les arbres du projet « Une petite place arborée rue du Petit Musc », lauréat du budget participatif 2017.

Mme Marta Hoskins informe les membres du Conseil de quartier de la présence de punaises de lits chez des particuliers et souligne la nécessité d'être vigilent sur les encombrants déposés dans la rue.

Rappel de la liste des questions posées à la Mairie

- Signalement : il reste encore des pierres et des barrières rue de Sully. Certaines barrières sont tombées au sol.
- Pourquoi l'ancien kiosque du bvd Henri IV n'est pas enlevé étant donné qu'il y a à présent un nouveau kiosque devant le métro Sully Morland ? Peut-on revenir sur l'implantation actuelle et/ou sur le cheminement de la piste cyclable ?
- déplacement de l'arrêt de bus du bd Henri IV, car deux bus qui se succèdent occupent le passage piéton.
- Quelles réponses concrètes pour mettre fin à l'augmentation de la circulation Birague/Musc/Beautreillis ?
- Quels choix pour sécuriser la rue Beautreillis : jardinières, piétonisation ?
- Un mobilier urbain pour des jardinières en pied d'arbres, s'il était présenté par les habitants serait-il soutenu et/ou financé par la Mairie ?
- Sanitaires publiques supplémentaires, où et quand ?
- Déplacement du kiosque Teilhard de Chardin et plantation d'arbres de haute tige dans ce même square

Prochaines réunions 2020

De 19h à 21h, salle Van Gogh de la **Cité Saint-Martin,** 4, rue de l'Arsenal

Mardi 21 janvier, Mercredi 26 février et Mercredi 25 mars 2020

Chaque membre du Conseil est invité à transmettre à Pierre et Hortense toute proposition de sujet qu'il souhaiterait voir aborder à l'occasion de la prochaine réunion.